

# Subvention offerte par la commune de Cartigny pour l'achat d'un abonnement TPG annuel destinée aux jeunes âgés de 12 à 20 ans dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 !

**Tout se passe en ligne - Simple et pratique !**

Chères cartiginoises, chers cartiginois,

**Votre commune offre depuis de nombreuses années une participation financière de CHF 100.- aux juniors âgés de 12 ans (dès l'entrée au secondaire I) à 20 ans (mais au plus tard fin de formation obligatoire !) à faire valoir sur l'achat d'un abonnement annuel de transports publics.**

Grâce au partenariat liant notre commune et les tpg, profitez d'une réduction de CHF 100.- lors de l'achat ou du renouvellement de votre abonnement annuel unireso ou Léman Pass. **Dès le 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 30 novembre 2022 :**

1. Connectez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune>
2. Saisissez le nom « Cartigny » puis sélectionnez l'action Cartigny junior
3. Inscrivez-vous à l'action. La Commune recevra votre inscription et la validera sous 48h si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des tpg. Si vous souhaitez vous rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Si vous n'avez pas de compte webshop tpg ? Rien de plus simple, allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie. Vidéo d'aide <https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass.

Rendez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour commander une carte SwissPass si vous n'en avez pas. Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence tpg pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3).

**ATTENTION !!!** Pour bénéficier de l'offre, il ne faudra **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune. Si vous avez besoin d'aide, merci de contacter la commune ou le service relation clientèle des tpg au 00800 022 021 20 (numéro gratuit).